

HUBERDEAU



MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
101, rue du Pont, Huberdeau (Québec) J0T 1G0
Téléphone : (819) 681-3377- Télécopieur : (819) 681-3369

RAPPORT ANNUEL

**Application du Règlement
« Règlement de gestion contractuelle 340-21 »**

ANNÉE 2022

1. PRÉAMBULE

Conformément à l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le 8 décembre 2010, par sa résolution 231-10, le conseil municipal d'Huberdeau adoptait sa Politique de gestion contractuelle, laquelle a été modifiée le 9 mai 2012 par sa résolution 98-12 et le 14 novembre 2012 par sa résolution 205-12, laquelle politique a été abrogée le 8 juin 2021 par la résolution 105-21 et l'adoption du règlement 340-21 entrée en vigueur le 17 juin 2021.

La Municipalité d'Huberdeau n'a apporté aucune modification à son règlement de gestion contractuelle 340-21 depuis le 17 juin 2021.

4. LES MODES DE SOLLICITATION

La municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs; ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme municipal tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

5. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000\$ octroyés par la municipalité :

ANNÉE 2023	Sur invitation		Demande de prix ou gré à gré		Appel d'offres public /SEAO	
	Nombre de demande	Valeur	Nombre de demande	Valeur	Nombre de demande	Valeur
Longus Équipement inc.					2	207 719.58\$
Tetra Tech Qi inc. (service ingénierie stabilisation rue du Fer-à-Cheval)					4	55 188.00\$
Excavation Lionel Provost (réserve de sable et sel)	4	30 410.32\$				
FQM assurances inc.			1	28 383.60\$		

Voici la liste des contrats de plus de 2 000\$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Fournisseur	Description	Montant
Excavation Lionel Provost	- Réserve de sable - Location de machinerie	31 703.21\$
Gilbert P. Miller et Fils Ltée	- Location de machinerie - Achat de gravier	31 863.95\$
Énergie Sonic inc.	- Huile à chauffage - Diesel	39 42.84\$
Ligne Maska	- Marquage de la chaussée - Scellement de fissure	31 978.87\$

6. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité d'Huberdeau prévoit plusieurs mesures visant à favoriser le respect des lois en matière d'intégrité, d'accessibilité, de transparence, d'éthique, d'impartialité en matière de contrats. Ces mesures ont été respectées.

7. PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

8. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Déposé lors de la séance du 20 février 2024.

Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.